



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 60806

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'outre-mer sur la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer. En effet, il semblerait que le décret prévu par le 3° de l'article 31 de ladite loi n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui faire connaître le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

Après élaboration interministérielle du projet de décret pris pour application de l'article 31 de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer, relatif au fonds exceptionnel d'investissement, ce dernier a été soumis à la consultation des collectivités territoriales concernées par son application le 13 novembre 2009. À l'issue de cette procédure, le décret sera soumis à publication.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60806

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9649

Réponse publiée le : 22 décembre 2009, page 12344